

27 septembre 2018 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Point presse du Président Emmanuel Macron dans une exploitation agricole en Martinique

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI.

Morne-Rouge – Jeudi 27 septembre 2018

LE PRÉSIDENT : Je voulais juste dire quelques mots après les explications, les échanges que nous avons eus et je veux vraiment remercier chacune et chacun et vous remercier, Madame, Monsieur, pour votre accueil, Madame le Maire, pour votre accueil dans votre commune.

On a pu avoir – comme vous l’avez vu – un échange très riche et fructueux, j’en suis sûr, parce que nous allons nous attacher au suivi et au résultat.

Mais je tenais à venir – je remercie aussi tous les services de l’Etat ici mobilisés – à venir dans votre exploitation aussi pour parler du sujet de la chlordécone et enfin regarder les choses en face.

La pollution à la chlordécone est un scandale environnemental, dont souffrent la Martinique et la Guadeloupe depuis quarante ans. La chlordécone a été utilisée dans plusieurs autres territoires, mais de manière beaucoup moins intensive et avec d’autres conséquences. Tout ça, c’est le fruit d’une époque qui est désormais révolue, où il faut bien dire, la conscience environnementale était moindre qu’aujourd’hui. Ce fut aussi le fruit d’un aveuglement collectif. D’où il faut d’ailleurs tirer la force de se battre aujourd’hui contre des logiques analogues.

Au fond, pendant des années, pour ne pas dire des décennies, nous avons collectivement choisi de continuer à utiliser la chlordécone, là où d’autres territoires avaient cessé beaucoup plus tôt.

Nous l’avons fait aussi parce que l’Etat, les élus locaux, les acteurs économiques ont accepté cette situation, pour ne pas dire l’ont accompagnée pendant cette période, en considérant qu’arrêter le chlordécone, c’était menacer une partie des exploitations en Martinique comme en Guadeloupe.

L’Etat doit prendre sa part de responsabilité dans cette pollution et doit avancer dans le chemin de la réparation et des projets. Réparation collective d’abord, c’est le sens du plan d’action mis en place depuis dix ans pour la recherche scientifique, la prévention, les contrôles, la dépollution avec de vraies avancées qui ont été faites – je veux saluer toutes celles et ceux qui y sont impliqués – qui fait qu’aujourd’hui quand un particulier, par exemple, veut savoir s’il y a de la chlordécone dans son jardin, c’est l’Etat qui prend en charge ce test, c’est l’ARS qui le paye.

Evidemment, nous continuerons cela et je souhaite que le plan s’inscrive dans la durée, que nous puissions accroître chaque année la transparence, la connaissance du public, j’y reviendrai.

Ensuite, il y a les sujets individuels, là aussi, la question qui se pose – autant le dire franchement – c’est celle d’une réparation individuelle, lorsqu’elle est possible. L’état des connaissances scientifiques, qui est aujourd’hui le nôtre, permet de constater la présence de chlordécone dans le corps humain. Mais il ne permet pas de certifier que cette présence a un effet sur la santé humaine. Toutefois, on présume le lien avec des naissances prématurées, des retards de développement cérébral et d’autres pathologies. Mais il n’y a pas aujourd’hui de preuves scientifiques établies...

Donc, je ne serais pas responsable à dire il y a une réparation individuelle pour tous ces cas, parce que ce n’est pas avéré.

De façon générale, nous allons poursuivre l’investissement dans les études scientifiques de manière indépendante et transparente, pour justement poursuivre ces éléments qui nous permettraient d’attribuer telle ou telle pathologie à la présence de chlordécone dans le corps humain. Je souhaite qu’à chaque fois, il y ait des rendez-vous de transparence qui soient effectués par l’ARS sur les avancées en la matière.

Toutefois, il est possible d’avancer davantage sur la question des maladies professionnelles pour les personnes

particulièrement exposées à la molécule. J'ai demandé à ce titre que les tableaux des maladies professionnelles soient réactualisés en fonction des connaissances scientifiques en priorisant l'impact de la molécule de chlordécone et en particulier toutes celles et ceux qui ont travaillé pendant des années dans le secteur de la banane ont été beaucoup plus exposés à ce sujet.

L'INSERM et l'ANSES rendront leurs travaux d'ici mars prochain. Les partenaires sociaux entameront leurs travaux sur la base de ces expertises pour les rendre le plus rapidement possible. La procédure d'ouverture du registre des maladies professionnelles sera engagée par le Gouvernement, dès le 2 octobre, pour le régime général des maladies professionnelles et le 9 octobre pour le régime agricole.

Nous continuerons à avancer dans cette direction de manière transparente, avec à chaque fois des avis scientifiques qui seront rendus et partagés avec toute la population.

Ensuite, il y a ce qu'on appelle le Plan Chlordécone, ce plan pluriannuel qui est indispensable pour accompagner les acteurs économiques et tout le territoire. L'action de l'Etat sur le terrain sera portée à 3 millions d'euros par an, soit une augmentation de 40 % sur deux ans. Les priorités de ce plan en Guadeloupe et en Martinique seront l'accroissement des contrôles des sols – vous l'avez parfaitement dit, Président – des aliments et l'achèvement de la cartographie des zones polluées.

Je veux ici être clair : sur toutes les zones d'exploitation agricole, nous devons faire cette cartographie pour qu'il y ait de la transparence. Mais je le dis aussi à tous nos concitoyens, c'est parce que nous faisons cette cartographie, ce travail de transparence, que nous pouvons accompagner les exploitants agricoles pour produire bien sur tous les territoires.

Nous sommes ici dans une exploitation exemplaire qui montre que dans tous les territoires de Martinique et de Guadeloupe, on peut produire, on peut faire de l'agriculture. Mais qu'il faut justement avoir fait ce travail de cartographie, de transparence pour faire sur les bons territoires les bonnes productions.

Je souhaite aussi que dans le cadre de ce plan, nous puissions accompagner l'installation des jeunes agriculteurs, mais aussi des mécanismes de compensation à l'investissement pour les exploitants agricoles qui sont victimes de certains choix, en raison justement de cette cartographie et de leurs terres.

La relance de la recherche sur la dépollution des sols est également indispensable. Les précédentes études lancées par le BRGM n'ont pas permis d'identifier à ce stade des solutions viables. De nouvelles recherches seront lancées, notamment sur la dépollution biologique. Nous l'avons évoqué, on a déjà des mécanismes qui existent pour les animaux qui permettent une dépollution rapide. Il faut pouvoir le faire et avancer sur la dépollution des sols, sur la dépollution des végétaux.

Les travaux de préparation d'un Quatrième plan Chlordécone seront enclenchés d'ici l'été 2019, avec une large concertation sur le modèle du colloque qui aura lieu dans quelques jours et qui permettra, là aussi, de manière transparente, scientifique, d'exposer les progrès faits de manière récente.

Ensuite, vient la question des limites maximales de résidus. C'est un sujet qu'il faut que, là aussi, nous regardions en face. Nous savons que pour certaines espèces, il y a une limite qui est réduite à zéro. Pour d'autres, en particulier les bovins, on a des tolérances qui sont aujourd'hui supérieures. Les nouveaux seuils à très court terme seront plus stricts, conformément aux recommandations de l'ANSES. Mais plus largement, j'ai demandé que, sous la supervision du préfet, nous ayons une transformation profonde aujourd'hui de notre organisation collective.

D'abord, nous devons beaucoup mieux contrôler la présence de chlordécone et donc les limites maximales de résidus pour tous les aliments, y compris et à commencer par les aliments importés. Aujourd'hui, il y a un biais de concurrence lié au fait qu'on a ce contrôle sur les éléments produits sur le territoire, mais pas sur certains éléments régionaux qui peuvent être aussi endommagés. Donc, dans le plan de contrôle, nous allons mettre en place ceci.

Deuxième point, je souhaite que, collectivement, nous inscrivions nos efforts pour aller vers le « zéro chlordécone » dans l'alimentation. C'est la seule chose qui a du sens. Je ne sais pas vous dire en responsabilité si le seuil doit être de 25, de 30, de 40. Nous devons tendre vers le zéro. C'est exactement ce que vous avez fait d'ailleurs ici en changeant vos structures.

Donc, cela suppose de savoir prendre le temps d'accompagner l'ensemble de nos filières, d'investir, non pas pour indemniser, mais pour transformer, réorienter nos filières et permettre que tout le monde sur le territoire de la Martinique, comme sur celui de la Guadeloupe puisse produire une alimentation de qualité sans chlordécone. C'est faisable, c'est faisable, on l'a vu pour absolument toutes les productions de légumes, si on respecte la caractéristique des sols. C'est faisable aujourd'hui pour l'ensemble de la production animale et

j'insiste sur ce point, grâce aux avancées récentes et elles seront exposées dans le colloque.

Simplement, il faut qu'il y ait une transition, il y aura des coûts, ces coûts, nous les prendrons en charge dans le cadre du Plan Chlordécone. Ce n'est faisable que s'il y a un vrai contrôle qui permette de protéger tous nos agriculteurs face à une concurrence déloyale.

Mais je considère sur ce point que cet objectif d'élimination de la chlordécone dans l'alimentation, c'est ce que nous devons à tous nos concitoyens et c'est ce que nous devons aussi à l'ambition agricole que nous portons pour la Martinique comme pour la Guadeloupe.

Je crois très profondément dans la souveraineté alimentaire des Antilles françaises. Cela reposera sur le lancement, la structuration de nouvelles filières, sur un investissement de l'Etat, des collectivités territoriales, de l'ensemble des professionnels, sur un changement d'état d'esprit collectif et sur la capacité qu'on aura à assurer la meilleure qualité.

A ce titre, ce Plan Chlordécone s'inscrit dans cette ambition.

Voilà sur ce sujet grave, grave, qui nous oblige à l'égard de toutes les générations que nous avons exposées à cette pollution, qui nous oblige à l'égard de tous nos concitoyens qui sont aujourd'hui exposés à une pollution environnementale, les décisions que je voulais vous annoncer et les actions que nous allons conduire dans les prochains mois et les prochaines années.

Je vous remercie.